



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 904-06

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 904-06 intitulé : *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 de façon à modifier le titre de la section 3 du chapitre 3* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021 et qu'il est entré en vigueur le 1^{er} juin 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 3 juin 2021.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier